

## LA MOBILITE EN EUROPE DANS LE CADRE D'UN DOCTORAT

Lorsque vous envisagez une mobilité en Europe dans le cadre d'un doctorat, vous pouvez bénéficier du programme Erasmus+.

### Les conditions d'éligibilité en Erasmus+

Condition de nationalité : tout étudiant régulièrement inscrit dans un établissement d'un des pays participants est éligible, sans condition de nationalité et en dehors du pays de résidence principal pendant les études.

### La durée d'un séjour en Erasmus+ :

Pour les doctorants non-salariés, il est possible d'effectuer un stage de 2 mois minimum à 12 mois maximum. Pour les doctorants, salariés ou non, il est possible de partir en mobilité d'études de 3 mois minimum à 12 mois maximum.

### La reconnaissance académique :

Dans le cadre d'un séjour d'étude Erasmus+, vous établirez un **contrat d'études** qui indiquera les activités que vous mènerez à l'étranger ainsi que la manière dont ces activités seront reconnues et valorisées dans votre doctorat. Le bureau de l'école doctorale étudiera le contrat d'études que vous aurez élaboré au préalable avec votre directeur de thèse.

Un séjour en stage sera reconnu et validé de la même manière qu'un stage en France.

Les **pays participant au programme** sont ceux indiqués dans [l'appel à candidatures en cours](#).

Vous devrez partir **exclusivement** dans le cadre d'un des accords Erasmus de l'UFRT déjà établis en fonction de votre filière et prévoyant des mobilités doctorales. Pour savoir si des accords Erasmus ont été conclus dans votre filière, consultez le [portail des partenariats](#) et vérifiez que les accords sont ouverts aux doctorants (sélectionner « Niveau d'études : PhD »). Si après avoir consulté le portail vous ne trouvez pas de résultat dans votre filière, rapprochez-vous de [Veronica Serrano-Ruhaut](#) un an avant le départ.

## COMMENT POSTULER À UNE MOBILITÉ ERASMUS ?

Vous devez remplir la fiche « Candidature Erasmus+ : Mobilité Doctorante » et la remettre à votre directeur de thèse pour accord. Vous devrez également compléter un contrat d'études spécifique aux doctorants et le faire signer à votre directeur de thèse et au responsable pédagogique en charge de votre mobilité dans l'établissement d'accueil. Vous renverrez ensuite ces deux documents par mail à [Veronica Serrano-Ruhaut](#).

Vous penserez également à informer votre directeur de laboratoire de votre projet et des dates envisagées.

Les autres règles et procédures habituelles sont de rigueur (dates limites, documents à remettre, etc.). Référez-vous aux pages internet consacrées à [Erasmus+ Etudes](#) un an avant votre projet de mobilité, ou à [Erasmus+ Stages](#), trois mois avant votre départ.

### Si vous êtes déjà parti en Erasmus dans votre parcours

Les règles **Erasmus+** prévoient que, dans sa vie, un même étudiant peut bénéficier de 12 mois de mobilité maximum en Erasmus + par cycle d'études. Si votre séjour Erasmus précédent a eu lieu en Licence ou en Master, vous pouvez repartir en Erasmus+, cependant, vous ne pouvez pas cumuler plus de 12 mois de mobilité Erasmus au total lors de votre Doctorat.

## PARTICULARITÉS PROPRES AU DOCTORAT

Étant donné la spécificité des études au niveau doctoral et le nombre de scénarii coexistant, certaines différences sont à souligner:

- Le financement ne peut avoir lieu qu'au sein d'une année universitaire uniquement (donc pas de séjour de mars à mars N+1 par exemple). Si vous partez sur deux années académiques, il faudra effectuer deux demandes et répondre aux deux appels à candidatures distinctes.
- à noter en cas de [cotutelle de thèse](#) : L'étudiant en mobilité Erasmus+ doit payer les frais d'inscription **uniquement** dans son université d'origine s'il veut recevoir la bourse Erasmus+ l'année où il effectuera sa mobilité Erasmus+. Veillez à planifier votre départ en fonction de ces règles. Pour plus d'informations sur les systèmes des cotutelles de thèse, nous vous recommandons de vous renseigner auprès du service de la recherche (contact : [Bénédicte Richard](#)).

## POUR PRÉPARER VOTRE SÉJOUR

En tant que doctorant, vous avez accès aux services proposés par les centres Euraxess. [Euraxess](http://ec.europa.eu/euraxess/index.cfm/services/index) est une initiative de la Commission européenne destinée à faciliter la mobilité des chercheurs et doctorants dans toute l'Europe. Vous pourrez obtenir des informations utiles pour préparer votre séjour à l'étranger (logement, comptes bancaires, visas, etc.) et bénéficierez d'un accueil personnalisé si l'université partenaire dans laquelle vous séjournerez dispose d'un centre Euraxess. Pour de plus amples renseignements, consultez le lien : <http://ec.europa.eu/euraxess/index.cfm/services/index>

Pour votre préparation linguistique, il existe une plateforme européenne dédiée à la préparation linguistique pour l'anglais, l'allemand, l'espagnol, l'italien et le néerlandais. Un test obligatoire pour ces langues doit être effectué avant la mobilité et au retour de mobilité. Des cours en ligne gratuits sont proposés aux étudiants sélectionnés à une mobilité Erasmus+. Cette plateforme est mise à votre disposition par le Bureau Erasmus durant le montage de votre dossier de mobilité.

## EN BREF

Conditions d'éligibilité	<a href="#">Voir l'ensemble des critères d'éligibilité</a>
Durée des mobilités	Stages : 2 mois minimum, 12 mois maximum Etudes : 3 mois minimum, 12 mois maximum
Destinations possibles	Sur les <a href="#">accords établis dans votre filière</a> et prévoyant des mobilités doctorales dans un des pays membres du programme lors de l'année en cours ;
Contacts	Les écoles doctorales - <a href="#">Verónica Serrano-Ruhaut</a> Le bureau Erasmus – <a href="mailto:erasmus@univ-tours.fr">erasmus@univ-tours.fr</a>
Aides financières	<a href="#">Voir les montants décrits sur le site internet pour l'année en cours</a>
Comment constituer son dossier Erasmus+ Etudes	<a href="#">2 appels à candidature par an</a>
Comment constituer son dossier Erasmus+ Stages	<a href="#">Une procédure au fil de l'eau</a>
Comment préparer son séjour	<a href="#">Centres Euraxess</a>

## AUTRES SOURCES DE FINANCEMENTS GÉRÉES PAR LA DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES

Dans le cadre d'une **mobilité étude**, vous pouvez cumuler avec une **bourse régionale Mobi-Centre** (175 euros par mois) aux conditions suivantes :

- vous êtes de nationalité française ou ressortissant de l'UE ou bien vous êtes de nationalité hors UE mais inscrit depuis au moins un an dans un établissement d'enseignement supérieur de la Région Centre,
- les étudiants peuvent bénéficier de 12 mois maximum d'aide pendant leurs cursus universitaires,
- l'aide Mobi-centre n'est pas cumulable avec une autre aide émanant de collectivité territoriale.

Dans le cadre d'un **stage**, l'aide Mobi-centre existe aussi mais n'est pas cumulable avec l'aide Erasmus Stage. La durée du stage peut être d'un mois minimum.

Enfin, d'autres aides à la mobilité sont financées directement par les écoles doctorales.